



Intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de décision d'investissement

Janvier 2026

SOMMAIRE

1. Cadre réglementaire	3
2. Définition du risque en matière de durabilité	3
3. Modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité	3
4. Suivi et contrôle des risques en matière de durabilité	5
5. Périmètre d'application	5

1. Cadre réglementaire

La Société de Gestion Arkéa Asset Management est soumise au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Arkéa Asset Management intègre donc, à partir du 10 mars 2021, les risques en matière de durabilité dans ses processus de prise de décision d'investissement.

2. Définition du risque en matière de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

3. Modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité

Un suivi du risque de durabilité a été intégré au suivi des risques suite à la publication du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou SFDR).

Le risque en matière de durabilité est mesuré au niveau des émetteurs en se basant sur les données de notre fournisseur Sustainalytics. En pratique, ce score mesure le risque subi par un émetteur exprimé de manière absolue et sans prise en compte des performances des autres émetteurs du même secteur.

Il permet pour chaque émetteur de :

- mesurer l'exposition au risque ESG brut,
- distinguer les notions risque gérable /risque ingérable,
- mesurer les politiques en place pour contrer le risque gérable et
- obtenir ainsi un risque de durabilité en additionnant le risque ingérable et le risque gérable non géré.

Il est calculé sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum).

Pour une meilleure compréhension de ces chiffres, ces scores sont ensuite traduits sur une échelle à 5 niveaux allant de "négligeable" à "sévère" (ces résultats étant intégrés dans la documentation précontractuelle des fonds).

Par ailleurs, les résultats de cette évaluation sont mis à disposition des gérants afin qu'ils puissent tenir compte de l'incidence de leurs investissements sur la variation du niveau de risque en matière de durabilité de leurs portefeuilles.

En complément, l'approche best-In-class permet de sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.

Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et S&P (Standard & Poor's), est utilisée.

En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. Toutefois, la Gouvernance est systématiquement surpondérée. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur responsable est que la Gouvernance constitue un pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes et des politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique...).

Pour éviter de s'exposer à des risques ESG sévères, Arkéa Asset Management a intégré à son dispositif de maîtrise des risques une clause d'interdiction d'investissement sur les émetteurs les moins bien notés (dernier quintile) de l'univers global d'investissement. Cette interdiction est valable sur l'ensemble des investissements directs des fonds ouverts (hors indiciels) de Arkéa Asset Management, qu'ils bénéficient d'un label ISR ou non.

4. Suivi et contrôle des risques en matière de durabilité

Le Comité de Contreparties de Arkéa Asset Management, chargé de référencer les émetteurs autorisés pour la gestion des portefeuilles, intègre de façon systématique les enjeux extra-financiers, y compris le risque de durabilité.

Les dossiers présentés au Comité sont réalisés par un binôme analyste financier / analyste ESG afin que l'ensemble des risques auxquels Arkéa Asset Management s'expose en investissant sur l'émetteur soient étudiés et discutés. L'existence d'une analyse extra-financière est un pré-requis à la présentation d'une demande en Comité.

Un indicateur mesurant le risque de durabilité ainsi que le niveau de controverses de l'émetteur complètent l'étude.

Le suivi des risques en matière de durabilité pour les portefeuilles est couvert par le comité des risques de Arkéa Asset Management. Arkéa Asset Management s'assure que les dispositions imposées par la réglementation en matière de connaissance et de mesure des risques sont respectées.

5. Périmètre d'application

L'intégration du risque de durabilité dans nos décisions d'investissement telle que décrite dans le présent document s'applique à l'ensemble de **nos produits catégorisés article 8 et article 9 selon la réglementation SFDR**.

En particulier, cette prise en compte est réalisée pour l'ensemble de nos fonds bénéficiant du label ISR.

A date, la liste des fonds bénéficiant du label ISR est la suivante :

- Arkéa Actions Euro
- Arkéa Crédit Court Terme
- Arkéa Ethi-Patrimoine
- Arkéa Euro Aggregate 3-5
- Arkéa Focus – Artificial Intelligence
- Arkéa Focus – Biodiversity
- Arkéa Focus – European Economy
- Arkéa Focus – Human
- Arkéa Focus – Water Security & Transparency
- Arkéa Indiciel PAB Europe
- Arkéa Indiciel PAB US
- Arkéa Indiciel PAB Japon
- Arkéa Optimal Actions Euro GP

- Arkéa Select – Equilibre
- Arkéa Select – Mégatendances
- Arkéa Select – Modéré
- Arkéa Support Monétaire
- FEE Select – Equilibre
- FEE Select – Modéré
- Suravenir Actions Protect
- Suravenir Actions Internationales Climat
- Suravenir Actions Internationales Protect

Cette liste peut être amenée à évoluer en fonction de la vie de nos produits. Ce document sera actualisé annuellement.